

<b>Département du Tarn Arrondissement de Castres MAIRIE DE BOISSEZON</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE De la Commune de Boissezon Arrêté portant permission de voirie pour travaux au lieu-dit Puech du Fau.</b>
--	---

N°2022_A20  	<p>Le Maire de la commune de BOISSEZON</p> <p>Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,</p> <p>Vu le code de la route,</p> <p>Vu le code de la voirie routière,</p> <p>Vu la demande de la société CIRCET TOULOUSE 12 rue Caulet lot A03 Aéroport St Martin 31300 Toulouse en date du 21 avril 2022 qui souhaite effectuer des travaux en occupant temporairement le domaine public,</p> <p>Vu la description des travaux : « implantation de poteaux télécom » au lieu-dit le Puech du Fau 81490 Boissezon (voir plan ci-joint),</p> <p>Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux,</p>
	<b>ARRETE :</b>
	<p><b>Article 1 :</b> La société CIRCET TOULOUSE représenté par Mr GRILLOT Frédéric est autorisé à procéder à des travaux d'implantation de poteaux en occupant temporairement le domaine public. Les travaux débuteront le 6 mai 2022 pour une durée de 90 jours.</p> <p><b>Article 2 :</b> Les travaux devront être exécutés par une main d'œuvre spécialisée dans les règles de l'art.</p> <p><b>Article 3 :</b> Toute modification éventuelle de réseaux, gargouilles, poteaux électriques, bouches d'égout, etc. sont à la charge du permissionnaire.</p> <p><b>Article 4 :</b> Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (basculement de circulation sur chaussée opposée). Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.</p> <p><b>Article 5 :</b> Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.</p> <p><b>Article 6 :</b> La présente autorisation est accordée à titre précaire et pourra être modifiée ou révoquée en tout ou partie, soit en cas d'inexécution des conditions d'autorisation, soit dans les cas où l'administration le jugerait utile pour les besoins de la voirie ou dans un but quelconque d'intérêt public. Le permissionnaire devrait alors, et sur la notification d'un arrêté de mise en demeure, se conformer aux mesures qui lui seraient prescrites, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.</p> <p><b>Article 7 :</b> Plan des travaux en annexe.</p>

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 081-218100345-20220428-2022\_A20-AR

**Article 8** : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 9** : M. le commandant de gendarmerie de Labruguière, Mme Le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet.

**Article 10** : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Fait à Boissezon, le 28 avril 2022



Le Maire,  
CABROL Jacqueline



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">2.397403 43.551389 2.396956 43.551851 2.396955 43.551852 2.396579 43.552644 2.396135 43.55299 2.395367 43.553183 2.394534 43.553235 2.394528 43.553237 2.393971 43.553601 2.393297 43.553845 2.392326 43.554072 2.392323 43.554074 2.392081 43.554276 2.392079 43.554279 2.392023 43.554493 2.392029 43.554505 2.3926 43.554854 2.39144 43.555438 2.390095 43.555685 2.390035 43.555696 2.390065 43.55578 3 2.391491 43.555521 2.391493 43.55552 2.392763 43.554877 2.392765 43.554842 2.392152 43.554467 2.392193 43.554318 2.392394 43.55415 2.393343 43.553929 2.393344 43.553929 2.394041 43.553676 2.394042 4 3.553675 2.394582 43.553321 2.395392 43.553272 2.395393 43.553272 2.396202 43.553067 2.396205 43.553066 2.396686 43.552692 2.396687 43.55269 2.397067 43.551892 2.397511 43.551433 2.397511 43.551433 2.397995 43.55062 2.398019 43.550579 2.397905 43.550543 2.397403 43.551389</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>